République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N°0042

Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1072, le 09 août 2023.

SESSION 2023

RAPPORT Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire portant sur le volet dépenses du Projet de la Loi de Finances Rectificative 2023

> Présenté par la Rapporteure Générale, Honorable Fatima CAMARA

> > Septembre 2023

Honorable Président du Conseil National de la Transition, Honorables Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé;

Après examen et adoption de la partie recettes du projet de Loi de Finances Rectificatives 2023 par le Conseil National de la Transition au cours de sa plénière du 19 septembre 2023, l'examen du volet dépenses s'est déroulé en Commissions et inter-commissions du 20 au 25 septembre 2023 avec la participation effective des Ministres et cadres des départements ministériels et autres Institutions.

Ces séances ont porté essentiellement sur l'analyse de l'exécution à fin juin des dépenses de la LFI 2023 étant entendu que l'objectif est d'identifier et d'échanger sur les approches de solutions pour pallier aux difficultés rencontrées par les différents ministères et institutions.

A la suite de ces débats, les dépenses de l'État sont réévaluées à 37 249,45 Mds contre une prévision initiale de 36 106,74 Mds, soit une augmentation de 1 142,70 Mds (3,16%) conformément au tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Dépenses totales par catégorie (Mds de GNF)

Rubriques	LFI 2023	Modification	PLFR 2023	Taux d'accr.	Part
BUDGET GENERAL	34 820,82	1 231,47	36 052,29	3,54%	96,79%
Dépenses Courantes	20 815,17	807,71	21 622,88	3,88%	59,98%
Charges financières de la dette	1 245,00	-181,80	1 063,20	-14,60%	4,92%
Intérêts dette intérieure	679,03	0,01	679,04	0,00%	63,87%
Intérêts dette extérieure	565,97	-181,81	384,16	-32,12%	36,13%
Dépenses de personnel	7 360,45	471,05	7 831,50	6,40%	36,22%
Dépenses de biens et services	3 977,94	138,92	4 116,86	3,49%	19,04%
Dépenses de transfert	8 231,78	379,54	8 611,32	4,61%	39,83%
dont EDG	3 250,00	0,00	3 250,00	0,00%	37,74%
Dépenses d'investissement	14 005,65	423,76	14 429,41	3,03%	40,02%
dont Finex	6 949,70	0,00	6 949,70	0,00%	48,14%
BUDGETS D'AFFECTATION SPECIALE (BAS)	1 285,92	-88,77	1 197,15	-6,90%	3,21%
FNDL/ANAFIC	569,96	-139,97	429,99	-24,56%	35,92%
FODECCON	342,21	-85,84	256,37	-25,08%	59,62%
FIM	189,99	-46,66	143,33	-24,56%	55,91%
FCE	183,76	183,70	367,46	99,97%	256,37%
BUDGET DE L'ETAT	36 106,74	1 142,70	37 249,44	3,16%	100%
dont Finex	7 133,46	183,70	7 317,16	2,58%	19,64%

Source : DBG

Honorables Conseillers Nationaux,

Les dépenses du Budget Général se résument en :

❖ Dépenses courantes pour 21 622,88 Mds contre 20 815,18 Mds soit une augmentation de 807,71 Mds. Elle porte sur les dépenses de personnel pour 471,05 Mds, les dépenses de biens et services pour 138,92 Mds et les dépenses de transfert pour 379,54 Mds. Cette augmentation est atténuée par une baisse des charges financières de la dette pour 181,80 Mds. Ces dépenses sont constituées de :

✓ Charges financières de la dette :

La charge financière de la dette est révisée à 1 063,20 Mds de GNF contre une prévision initiale de 1 245,00 Mds soit une diminution de 181,80 Mds (-14,60%) due essentiellement à l'appréciation du franc guinéen par rapport aux devises étrangères.

Leur part dans les dépenses courantes est de 4,96% contre 5,98% en LFI 2023. Elles se décomposent en dette intérieure pour 679,04 Mds (63,87%) et sur les intérêts de la dette extérieure pour 384,16 Mds (36,13%).

✓ Dépenses de personnel :

Elles sont révisées à 7 831,50 Mds contre 7 360,45 Mds en LFI 2023, soit une hausse de 471,05 Mds (6,40%) qui s'explique particulièrement par le recrutement de nouveaux agents et l'avancement en grade pour le compte du Ministère de la Défense Nationale. Elles sont atténuées par les ajustements à la baisse effectués au niveau de certains départements ministériels notamment celui de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation.

Leur part dans les dépenses courantes se situe à 36,22% contre 35,36% en LFI 2023. Rapportées aux recettes fiscales, les dépenses de personnel représentent 30,72%, ce qui est inférieur au seuil du critère de convergence de la CEDEAO fixé à 35%.

✓ Dépenses de biens et services :

Elles sont révues à la hausse à 4 116,86 Mds contre 3 977,94 Mds, consécutivement à la prise en compte des frais de réquisitions relatifs aux rappels des diplomates retraités dans les Ambassades et Consulats, de l'achat de matériels didactiques pour la rentrée des classes, de l'acquisition des documents sécurisés, de la formation des formateurs au niveau de l'Enseignement Supérieur et des arriérés de consommations d'eau de l'administration.

Leur part dans les dépenses courantes s'établit à 19,04% contre 19,11% dans la loi de finances initiale 2023. Elles absorbent 15,04% des recettes intérieures.

✓ Dépenses de transfert :

Elles sont projetées à 8 611,32 Mds contre 8 231,78 Mds, soit une augmentation de 379,54 Mds (4,61%) due fondamentalement au virement de crédits opéré en faveur du Fonds de Développement de l'Agriculture (FODA) du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Guichet Choc Alimentaire), atténuée par d'autres modifications de crédits intervenues au cours de l'exécution.

La part des dépenses de transfert dans les dépenses courantes se situe à 39,83% contre 39,55% et représente 3,95% du PIB.

- ❖ Dépenses d'investissement pour 14 429,41 Mds contre 14 005,65 Mds, soit une hausse de 423,76 Mds (3,03%). Elles représentent 40,02% des dépenses du budget général contre 40,22% en LFI et se décomposent en :
 - dépenses d'investissement projets et programmes pour 12 833,39 Mds (87,46%);
 - dépenses d'investissement hors projets pour 1 839,98 Mds (12,54%).

Les dépenses d'investissement projets et programmes sont financées sur ressources intérieures pour 5 883,69 Mds et sur ressources extérieures pour 6 949,70 Mds. Quant aux dépenses d'investissement hors projets, elles concernent les acquisitions d'actifs non financiers pour 1 089,17 Mds, les prises de participation pour 226,64 Mds et le Fonds d'Entretien Routier pour 524,16 Mds.

Honorables Conseillers Nationaux,

Les budgets d'affectation spéciale sont révisés à 1 197,15 Mds contre 1 285,91 Mds en LFI 2023, soit une baisse de 88,77 Mds (-6,90%). Ils concernent :

- ✓ le Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 429,99 Mds contre 569,96 Mds en LFI, soit une baisse de 139,97 Mds;
- ✓ le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour 256,37 Mds contre 342,21 Mds, soit une baisse de 85,84 Mds;
- ✓ le Fonds d'Investissement Minier (FIM) pour 143,33 Mds contre 189,99 Mds, soit une baisse de 46,66 Mds;
- ✓ le Fonds Commun de l'Education (FCE) pour 367,46 Mds contre 183,76 Mds, soit une augmentation de 183,70 Mds.

Les dépenses d'investissement projets et programmes y compris les BAS sont projetées à 13 786,57 Mds contre 13 713,35 Mds en LFI 2023, soit une baisse de 73,22 Mds. Ces dépenses sont financées sur ressources intérieures pour 6 836,87 Mds et sur ressources extérieures pour 6 949,70 Mds. Il convient de préciser que le Fonds Commun de l'Éducation n'est pas pris en compte dans les projets et programmes d'investissement en raison de la nature des dépenses couvertes.

Honorables Conseillers Nationaux,

La répartition sectorielle des projets et programmes sur ressources intérieures se présente ainsi qu'il suit :

- développement rural et environnement pour 318,03 Mds, soit 4,70% du total de la prévision;
- eau, énergie, industrie et commerce pour 485,11 Mds, soit 7,17% du montant total;
- infrastructures et équipements pour 1 938,17 Mds, soit 28,66% de la prévision totale;
- social pour 1 529,31 Mds, soit 22,61% du total de la prévision;
- administration, décentralisation, défense et sécurité pour 2 199,14 Mds, soit 31,43% de la prévision.

Les droits et taxes (CTSS) pour l'ensemble de ces secteurs sont prévus pour 367,11 Mds, soit 5,43%

Honorables Conseillers Nationaux,

Les programmes financés sur ressources extérieures sont à hauteur de 6 949,70 Mds dont 5 664,15 Mds en emprunts et 1 285,55 Mds en dons. Ce montant est alloué aux secteurs d'activités ci-après :

•	Infrastructures	;
•	Développement Rural	;
•	Mines-Industrie-Energie	;
•	Social	;
•	Administration et décentralisation	

Les contributions des bailleurs de fonds à ce niveau se déclinent comme suit :

- Banque Islamique de Développement (BID)......2 429, 66 Mds (34,96%);
- Groupe Banque Africaine de Développement (BAD FAD) 1 151,64 Mds (16,57%);
- Banque Arabe Développement Économique de l'Afrique (BADEA) 579,77 Mds(8,34%);
- Fonds Koweitien de Développement Economique Arabe 547,17 Mds (7,87%);
- Agence Française de Développement (AFD)......204,12 Mds (2,94%);
- Fonds Abu Dhabi pour le Développement (ADFD)......55,12 Mds (0,79%);
- Union Européenne/Fonds Européen de Développement (FED)/BEI 50 Mds (0,72%);
- Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID)... .12 Mds (0,17%);
- Autres bailleurs (CFC, UA, Pays-Bas, Ambassade USA, Afrique du Sud, Vietnam, Amérique...).
 270,32 Mds (3,89%).

Honorables Conseillers Nationaux,

Le solde budgétaire révisé se chiffre à -8 220,13 Mds, correspondant à -3,86% du PIB contre -8 195,79 Mds (-3,84% du PIB) dans la Loi de Finances Initiale 2023. Pour son financement, le Ministre en charge des finances est autorisé à :

- ✓ Procéder aux cessions d'actifs pour 0,01 Mds;
- ✓ Émettre les bons du trésor (BDT) pour 10 042,21 Mds ;
- ✓ Émettre les obligations du trésor (ODT) pour 7 136,15 Mds ;
- ✓ Utiliser le découvert exceptionnel de la Banque Centrale pour 986,95 Mds;
- ✓ Contracter les emprunts extérieurs pour 7 556,16 Mds dont 1 892,01 Mds de DTS ;
- ✓ Utiliser les ressources provenant des ODT émises en 2022 non encore exécutées, pour un montant de 1 260 Mds ;
- ✓ Utiliser une partie des ressources affectées au projet de « construction de la contournante de Boké » pour 520 Mds ;
- ✓ Encaisser les remboursements des cautions de garantie pour 449,52 Mds ;
- ✓ Payer les différentes charges de financement pour 19 730,88 Mds, dont 13 428,54 Mds en emprunts intérieurs, 1 039,14 Mds en emprunts extérieurs, 3 701,22 Mds en paiement de la dette intérieure dont 1000 Mds de la dette auditée et 1 561,98 de diverses de garanties.

Honorables Conseillers Nationaux,

Au cours d'intenses débats en commissions et inter-commissions, les questions et préoccupations des conseillers nationaux ont porté essentiellement sur :

- ✓ la hausse de certaines lignes budgétaires notamment : 12 milliards du Titre 3 du ministère de la justice et des droits de l'homme et 42 milliards du Titre 3 du ministère de la Jeunesse ;
- ✓ la baisse de nombreuses allocations budgétaires telle que celle de la ligne réparation route de 253,96 milliards et celle de 241 milliards du Titre 3 du ministère de l'agriculture ;
- ✓ la non-affectation et l'annulation d'allocations en LFR pour certaines lignes pourtant prévues en LFI telle que l'absence de prévision de la ligne indemnités des maires des communes urbaines et rurales ;
- ✓ la mobilisation des ressources de financements du déficit budgétaire ;
- ✓ le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement au 30 juin 2023 soit 23,80%;
- ✓ la lenteur de la procédure de passation des marchés publics ;
- ✓ la faible exécution du service de la dette particulièrement celle de la dette intérieure ;

- ✓ la mise en œuvre des recommandations relatives au recrutement des 10 auditeurs à la Cour des Comptes et les 42 ingénieurs à l'ACGP;
- ✓ l'absence de lois de règlement ;
- ✓ la construction des sièges de certains départements ministériels et institutions républicaines;
- ✓ le retard enregistré dans la mise en œuvre des projets après ratification ;
- ✓ la rétrocession des ressources destinées aux collectivités ;

Honorables Conseillers nationaux,

Des échanges avec les représentants du Gouvernement, il est ressorti des problématiques communes à plusieurs Ministères et Institutions notamment :

- le faible niveau d'exécution des budgets sectoriels surtout ceux relatifs aux investissements ;
- Les crédits alloués ne sont parfois pas conformes aux demandes ;
- les régulations des crédits budgétaires ;
- les défaillances des entreprises attributaires de marchés publics ;
- la vétusté des locaux et l'insuffisance d'équipements des services à l'intérieur du pays ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- la lenteur dans les procédures de passation de marché;

Honorables Conseillers nationaux,

A la suite des interrogations soulevées et des réponses apportées par les représentants du Gouvernement, des constats assortis de recommandations spécifiques ont été formulés ainsi qu'il suit :

- 1. Les charges de location des bâtiments abritant certains services publics absorbent d'importantes ressources financières. A titre d'illustration, la Cour des Comptes paye 823 443 598 GNF et la Cour Suprême (ex Cour Constitutionnelle) 916 666 666 GNF par mois soit près de 21 Mds par an pour un même bâtiment.Pour corriger cette importante saignée financière, le CNT recommande la construction de locaux pour ces services. En attendant cette construction, il invite le Gouvernement à renégocier à la baisse ces contrats de location.
- 2. Attaché au principe de la redistribution équitable des ressources du pays et vu le caractère impératif d'appuyer le développement au niveau local, les Conseillers nationaux se sont interrogés sur la non-rétrocession des ressources affectées à l'ANAFIC destinées au financement des infrastructures des collectivités locales.

A titre d'exemple sur 268,836 Mds encaissés à date par le trésor public au compte du Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON), aucun franc n'a été rétrocédé à l'ANAFIC. Pour ce qui est du Fonds National de Développement Local (FNDL), sur 346,927 Mds encaissés seulement 100 Mds ont été rétrocédés. La rétrocession de 100 Mds sur un montant global de 615, 763 Mds soit 16,24% préoccupe le CNT qui invite par conséquent le Gouvernement à apurer ce passif d'ici la LFI 2024.

- 3. Au regard des investissements importants déjà réalisés à l'hôpital Donka, le CNT constate les faits suivants :
 - la subvention dédiée à cet établissement hospitalier n'a pas été payée ;
 - la contrepartie guinéenne conformément aux clauses contractuelles qui lie l'État Guinéen à la société Netsen Group Inc n'a pas été aussi payée ;
 - Le transfert d'une partie des services dans les nouveaux locaux n'est pas non plus effectif en raison du non achèvement des travaux et la non mise en service des équipements.

Par conséquent, le CNT recommande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions utiles pour le paiement effectif de la subvention et de la contrepartie guinéenne en vue de rendre l'hôpital Donka plus opérationnel.

- 4. Le CNT s'est aussi intéressé au respect du contenu de la lettre de cadrage du premier Ministre, il ressort de ses analyses que l'allocation de 20% du fonctionnement des départements ministériels aux services déconcentrés allant dans le sens de la déconcentration budgétaire n'est pas à date totalement effective. Le CNT rappelle que cette mesure avait emporté l'adhésion totale de tous les Conseillers nationaux et invite le Gouvernement à son application et à sa pérennisation.
- 5. La non indemnisation des personnes impactées par les projets d'infrastructure dans les délais contractuels est l'une des raisons du retard dans leur exécution. Cette situation récurrente préoccupe le CNT.

Par conséquent, il invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions utiles pour :

- accélérer les procédures administratives et financières ;
- procéder à une évaluation juste des indemnités ;
- rendre transparent l'ensemble du processus d'indemnisation ;
- 6. L'examen du projet de LFR a révélé un faible niveau d'exécution de la dette intérieure. En effet, malgré la liquidation à date de 722 Mds sur 1000 Mds prévus en LFI 2023 par la Direction Nationale de la Dette, le trésor n'a pu effectivement payer que 355 Mds. De surcroit, le projet de budget soumis à notre appréciation projetait une diminution des 1000 Mds de la LFI de 500 Mds.

Vu le caractère exigible de cette dépense et son utilité pour l'économie nationale, le CNT après avis favorable du Ministère du Budget a rehaussé sa prévision de **500 Mds** et invite le gouvernement à procéder à son apurement total.

- 7. Conscient du sous-effectif du secteur de la santé et de l'éducation et vu l'importance de ces services, le CNT invite le Gouvernement à prévoir dans la LFI 2024 une provision suffisante pour le recrutement des agents dans ces secteurs. Par ailleurs et en commun accord avec le Ministère du Budget, une provision de **80 Mds** a été constituée dans ce projet de LFR 2023 en vue de procéder au paiement des arriérés des enseignants contractuels dans la perspective de la rentrée scolaire 2023-2024.
- 8. Vu l'importance de la mission assignée à la caisse nationale de prévoyance sociale et la demande sociale qui est de plus en plus forte, le CNT en accord avec le Ministère du Budget a revu à la hausse de **4 Mds** son allocation initiale.
- 9. Malgré le décaissement de plus de 5,9 Mds pour la construction du centre national orthopédique de Donka, le niveau d'exécution des travaux reste très faible. Le CNT invite

- le Gouvernement à diligenter un audit sur ledit chantier d'une part et sa commission en charge de la santé à initier une mission d'information parlementaire d'autre part à cet effet.
- 10. Dans le cadre des projets de construction des ambassades et d'acquisition de chancelleries, résidences et consulats, le CNT recommande au Gouvernement de poursuivre les travaux de construction et de rénovation dont les contrats sont déjà signés.
- 11. Conscient des difficultés rencontrées par les populations de Conakry et certaines villes de l'intérieur et vu les capacités limitées de la Société des Eaux de Guinée (SEG) en termes de fourniture d'eau potable, le CNT invite le Gouvernement à envisager un processus d'accompagnement de la SEG malgré son statut de société publique pour lui permettre de refaire ses installations devenues obsolètes pour satisfaire aux demandes de plus en croissantes.
- 12. Du rapport des missions de concertation des Conseillers nationaux à l'intérieur du pays, la question des infrastructures inachevées des fêtes tournantes a été relevée en plusieurs endroits. Partant du principe de la continuité des services publics et vu le rôle très important desdites infrastructures, le CNT invite le Gouvernement à prendre en compte l'achèvement desdites infrastructures.
- 13. Les dépenses prévues en LFI 2023 pour les routes préfectorales n'ont connu aucun décaissement à date. Or, elles sont indispensables au développement socio-économique du pays et, comme indiqué dans le rapport du débat d'orientation budgétaire 2024-2026, le CNT invite le Gouvernement à renforcer et à accélérer la construction des routes préfectorales, surtout dans les zones à fort potentiel agricole et dans les localités où la question de désenclavement se pose avec acuité.
- 14. Lors des travaux en commission et inter commission, il est apparu que les préfets et souspréfets ne perçoivent que respectivement 250 000 GNF et 75 000 GNF par mois comme prime de fonctionnement. Ce montant dérisoire n'est pas à la hauteur de la responsabilité qu'ils incarnent et ne les met pas non plus à l'abri du besoin. D'ailleurs, vu leur nombre très limité, la revue à la hausse de cette prime est d'autant plus marginale qu'elle ne saurait être une lourde charge pour le budget national. Par conséquent, le CNT invite le Gouvernement à améliorer considérablement le niveau de cette prime.
- 15. Le CNT s'est interrogé sur l'ancrage institutionnel de l'ANIES qui est aujourd'hui rattachée à la présidence. La mission principale dévolue à l'ANIES étant d'assurer une meilleure redistribution des fruits de la croissance économique au profit des populations guinéennes les plus pauvres et vulnérables ainsi que celles victimes d'exclusion et vu le rôle de protection sociale et d'inclusion économique du Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables, le CNT pense que, pour éviter la dispersion des efforts financiers de l'État dans ce domaine et par souci d'efficacité et d'efficience dans la course aux résultats, qu'il faudrait un ancrage institutionnel de la première au second.
- 16. La loi sur la statistique confère à l'Institut National de la Statistique, la production, la diffusion et la certification des données statistiques. Cependant, le CNT a constaté que certaines données statistiques sont produites et diffusées sur le territoire national et à l'international sans le moindre contrôle de la méthodologie et de la fiabilité de ces données

- par l'organisme habilité. Il invite donc le Gouvernement à contraindre les acteurs à la certification en amont desdites données par l'INS avant toute diffusion.
- 17. Il ressort de l'examen du projet de LFR que seulement 4,83% du budget global est alloué au secteur de la santé très loin de la moyenne sous régionale (12%) et celle de l'OMS (15%). En raison des enjeux liés à la santé, le CNT invite le Gouvernement à améliorer conséquemment la dotation dudit secteur dans la LFI 2024.
- 18. Le Secrétariat Général aux Affaires Religieuses (SGAR) ne dispose presque pas de services déconcentrés. Le CNT invite le Gouvernement à les créer et à leur allouer des crédits nécessaires pour leur fonctionnement.
- 19. La question relative à la procédure de passation des marchés a été soulevée par tous les Ministères reçus lors des travaux d'examen du projet de LFR. Le CNT réitère au Ministre en charge des finances sa recommandation relative à l'optimisation de la procédure de passation des marchés publics à travers une réduction des délais de passation, la revue à la hausse des seuils, la formation des PRMP et la digitalisation du processus.
- 20. A l'État actuel l'industrie cinématographique en Guinée par manque de mécanisme de financement adéquat souffre de création, de production et de diffusion. Vu l'importance de ce secteur en termes de création d'emploi et de création de richesse pour le pays, le CNT recommande le soutien de ce secteur.
- 21. Le CNT attire l'attention du Gouvernement sur le très faible taux d'exécution du fonds d'études de l'ACGP. Seulement 16,90 Mds sur 230, 41 Mds ont été exécutés à date soit 7,33%.
 - La loi L/2018/027/AN fixant les règles de gouvernance des projets publics fait de l'ACGP le maître d'œuvre public donc actrice principale du suivi des 44 projets prioritaires de la Présidence de la République. En application de cette disposition et de la nécessité de réalisation de ces projets, le CNT invite le Gouvernement à améliorer le niveau d'exécution des dépenses de l'ACGP en termes d'études, en les priorisant sur la chaine des dépenses. Par ailleurs, le CNT rappelle que les études des projets de taille moyenne ou en dessous du seuil recommandé peuvent être confiées aux services sectoriels compétents pour une économie de ressources et une rapidité du processus.
- 22. Le CNT constate que malgré ses recommandations incessantes, le taux d'exécution des dépenses d'investissement évalué à 23,8% à fin Juin 2023 demeure encore très faible. Les raisons multiples et variées de ce faible taux méritent une attention particulière de l'exécutif au vu du caractère très important desdites dépenses qui représentent 40,25% du budget global.

Sachant que l'ACGP joue un rôle important dans le cadre de la réalisation des infrastructures publiques, il apparait un dysfonctionnement relatif au fait que la Direction Générale du Trésor sollicite de l'ACGP une certification du service fait or conformément à l'article 17 du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique (RGGBCP), les dépenses sont engagées, liquidées et ordonnancées avant d'être payées. Il est à préciser que les acteurs devant intervenir lors des deux phases (administrative et comptable) sont clairement définis dans le manuel de procédure de la dépense publique en lien avec la LORF et le RGGBCP.

Ainsi, dans la phase administrative les acteurs sont les ordonnateurs et les contrôleurs financiers placés auprès d'eux et pour la phase comptable les acteurs sont exclusivement les comptables publics. Cependant, dans la pratique actuelle, l'ACGP intervient dans la phase comptable, ce qui est contraire à la loi.

C'est pourquoi, l'intervention de l'ACGP après la mise en règlement par un comptable public n'est pas nécessaire pour une dépense régulièrement liquidée. D'ailleurs, son avis n'est pas une pièce justificative de la dépense sachant que ces pièces sont définies dans un arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances. Cette consultation de l'ACGP dans une phase comptable est l'une des causes principales du retard des paiements des décomptes déjà liquidés donc des dépenses d'investissement. Le CNT invite donc le Gouvernement à en prendre acte.

Par ailleurs, s'agissant de l'intervention effective de l'ACGP dans la phase administrative, le CNT invite le Gouvernement à :

- Mettre en place un mécanisme permettant à l'ACGP de disposer facilement des budgets de missions de contrôles et de supervision des projets logés chez les Maitre d'Ouvrages ; cela peut se faire par le biais de la transmission d'une réserve au titre de la mission de contrôle d'une condition suspensive à la signature des contrats des travaux des Maitres d'Ouvrage ;
- Donner à l'ACGP la possibilité d'arrêter ou de faire arrêter tout chantier public n'ayant pas de mission de contrôle et de supervision et/ou ne justifiant pas d'études techniques validées par elle ;
- Mettre en place un mécanisme de réduction des délais de passation des marchés publics.
- Rendre concomitant l'approbation des contrats de travaux et ceux des missions de contrôle et de supervision desdits travaux par le Ministre de l'Économie et des Finances
- 23. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ayant la charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI), le programme d'Investissement Public (PIP) élaboré par le ministère de l'Économie et des finances est le principal instrument de sa mise en œuvre. Toutefois, le CNT a constaté qu'il n'existe pour le moment aucun mécanisme pour valider la cohérence du PIP au PRI et recommande par conséquent, de confier au Ministère du Plan et de la Coopération Internationale la certification de la conformité ou de l'alignement suffisant des deux.
- 24. Le ministère de la Sécurité étant confronté à de nombreux défis liés au cas d'évacuation de ses malades et la prise en charge médicale des cas de blessés graves lors des opérations de maintien d'ordre,
 - Un fonds social a été mis en place par le département mais qui, jusque-là, tarde à être opérationnel par faute d'allocation budgétaire. Le CNT recommande l'allocation de ressources pour l'opérationnalisation dudit fonds en LFI 2024.
- 25. Il apparait que les allocations budgétaires des Cours et Tribunaux notamment ceux de l'intérieur du pays sont envoyées en délégation de crédits aux Gouvernorats. Le CNT

réitère sa recommandation à doter à temps les Cours et Tribunaux de leur budget de fonctionnement pour favoriser l'organisation des audiences afin d'évacuer les dossiers en instance de jugement.

- 26. Au regard des nombreux projets de construction de bâtiments administratifs des services déconcentrés à coût de plusieurs milliards, le CNT recommande au Gouvernement d'envisager des projets intégrés à travers la construction de cités administratives à cet effet. Cela permettrait d'améliorer le niveau des dépenses publiques et d'éviter les disparités entre les différents services concernés.
- 27. Dans le cadre de la relance de l'Agence Nationale de volontariat Jeune et vu les objectifs qui lui sont assignés, le CNT après l'avis favorable du Ministère du Budget a revu sa dotation à la hausse d'un Milliard de GNF.
- 28. Vu le rôle dévolu au Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger (HCGE), le CNT invite le gouvernement à envisager en sa faveur un mécanisme d'accompagnement budgétaire.
- 29. Vu la prolifération des constructions de forage, le CNT invite le gouvernement à doter L'Office National des Géo-services de moyens suffisants afin qu'il joue son rôle de sécurisation des infrastructures et de contrôle de gestion de la nappe phréatique.

Honorables Conseillers nationaux.

L'analyse globale de ce budget montre qu'il est principalement porté par :

- la hausse des recettes minières due à la fixation d'un prix de référence de la bauxite en lien avec l'ensemble des mesures de modernisation en cours dans le secteur minier ;
- la poursuite des reformes des entreprises publiques conformément à la Loi 056;
- la digitalisation du processus de recouvrement des impôts, des taxes et des redevances ;
- le dynamisme de l'activité commerciale ;
- la tendance attendue dans le secteur des télécommunications ;
- l'augmentation des dépenses sociales notamment à l'endroit des couches les plus vulnérables ;
- par ailleurs, la commission du plan, des Affaires Financières et du contrôle Budgétaire exprime sa satisfaction quant à :
 - l'effort déployé par les régies pour accroitre le niveau des recettes intérieures mobilisées, se traduisant par une hausse d'environ 27% entre les exercices budgétaires 2020 et 2022 malgré les déperditions fustigées dans le rapport sur volet recettes ;
 - l'allocation de crédits budgétaires en faveur des services déconcentrés depuis peu, ainsi que les mesures prises cette année pour garantir leur exécution diligente à travers une régulation complète des crédits concernés;
 - la poursuite des efforts visant à maitriser la subvention allouée au secteur de l'énergie ;
 - le respect des critères de convergence, en particulier celui qui limite les dépenses de personnel à moins de 35% des recettes fiscales, ce qui permet de dégager un espace budgétaire suffisant pour financer des projets d'investissement à forte valeur ajoutée.

En la forme, il convient de noter que le projet de loi de finances 2023 a été déposé conformément aux dispositions de l'article 50, 51 et 60 de la Loi Organique Relative aux lois de Finances.

Quant au fond, la progression de 4,01% du montant de la loi de finances par rapport au scénario de la LFI 2023 est principalement tirée par les effets positifs des réformes engagées sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans l'ensemble, les membres des Commissions permanentes préconisent, à travers leurs amendements et recommandations, une continuité de l'amélioration de la qualité des dépenses budgétaires et une meilleure gestion des finances publiques.

A ce titre, ils recommandent l'application stricte des règles édictées par la loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) relative à la mobilisation et l'exécution des dépenses publiques et à la production dans les délais légaux des rapports trimestriels sur l'exécution du budget et les lois de règlement (art 52 et 60 de la LORF).

Honorables Conseillers Nationaux,

Au bénéfice des observations, remarques et recommandations ci-dessus, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite de bien vouloir adopter le volet dépenses du projet de loi de finances rectificative 2023 avec un amendement parlementaire de **585 Mds**.

Je vous remercie

La Commission